

LE CHEYLARD
(Ardèche)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

du Maire du CHEYLARD

Arrondissement
Tournon/Rhône

ARRETE N° 2023 / 158

**REGIES DE RECETTES :
nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juillet 2023**

Le Maire du CHEYLARD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 (Art. L.2122-22 du C.G.C.T.),

Considérant qu'il y a lieu de réviser les tarifs au sein des différentes régies de recettes de la commune,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'encaissement des recettes au sein de l'ensemble des régies municipales de recettes, s'effectuera selon la tarification figurant dans les annexes ci-jointes, à compter du **1^{er} juillet 2023**.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2022/233 à compter du 1^{er} juillet 2023.

ARTICLE 3 : Mesdames et Messieurs les Régisseurs, Monsieur le Trésorier Municipal et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont un exemplaire sera affiché aux lieux accoutumés.

Fait à Le Cheylard, le 27 JUIN 2023
Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard

P.J. : 4 tableaux



COMMUNE LE CHEYLARD/TARIFS REGIES

RÉGIE	Pour mémoire (précédent arrêté N° 2022/233)	Tarification à compter du 1 ^{er} /07/2023
RÉGISSEUR		
CANTINE Sandrine FEROUL		
Repas occasionnel (délib 21/12/2022)	4.60	4.70
Repas adulte (délib 21/12/2022)	6.10	6.20
MARCHE Raphaël BARBE		
Abonnés par ml / an	16.10	16.50
Minimum de perception / an de 1 à 7 ml	115.30	118.20
Non-abonnés par ml	1.10	1.20
Minimum	5.20	5.30
Foire pour passagers	5.20	5.30
Manège par M² (max 100M²)	1.60	1.60
M² supplémentaire	0.30	0.30
Cirque		
<= 200 personnes	81.00	83.00
> 200 personnes	241.00	247.00
"P'tit marché Estival" (saison)	30.00	30.00
Marché de Noël droit de place le ml	30.00	35.00
Terrasses des cafés (maxi 70 m²)		
le m² (du 1 ^{er} avril au 31 octobre)	12.80	13.10
le m² (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	5.10	5.20
PHOTOCOPIES Laurence COCHE		
Copie A4	0.25	0.25
Copie A3	0.30	0.30

Annexe à l'arrête N°2023/158

SALLE DES FETES Laurence COCHE		Ménage Compris (*)	Hors ménage (**)
Animations culturelles, AG, lotos...	129.00	288.00	132,00
Entrées payantes (sauf bals)	307.50	471.00	315,00
Mariage, repas famille, repas associations	330.00	494.00	338,00
Animation 3 à 5 jours (en semaine)	440.75	607.80	451,80
Lucratif commercial par jour	220.40	382.00	226,00
Bals			
Assoc .Cheylaroises	440.75	607,80	451,80
Autres assoc.locales	1429.85	1621.60	1465,60
Réunions Séminaires entreprises par jour (*)	221.40	383.00	227,00
Cautiion (chèque)			
Bals	1000.00	1 000.00	844,00
Autres	500.00	500,00	344,00
Ménage Salle des Fêtes			156,00

(*) ménage compris

(**) hors ménage

DIVERS HORS REGIES	
Services Techniques	
Camion élévateur et marquage au sol / H	66.00
Cimetière	
Concession simple*	705.00
Colombarium/(30 ans) 4 urnes	515.00

GARDERIE DES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES PUBLIQUES Sandrine FEROUL	
Horaires	Tarifs
7h15 à 8h20	0.50 € par enfant
11h30 à 12h15	Gratuit
13h00 à 13h20	Gratuit
16h40 à 17h15	0.50 € par enfant
17h15 à 18h15	0.50 € par enfant

Annexe à l'arrêté N°2023/158

La Chapelle (salle de spectacle) et la « salle expo » :
(tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2023)
Tarifs par jour/ soirée

Laurence COCHE

	① <u>SALLE</u> <u>SPECTACLE</u>	* <u>CAUTION</u>	② <u>SALLE</u> <u>EXPO</u>	* <u>CAUTION</u>	① + ②	* <u>CAUTION</u>
Animations culturelles avec entrées payantes	262	500	126	250	388	500
Animations culturelles entrées gratuites	73	500	52	250	125	500
Expositions	73	500	52	250	125	500
Conférences	73	500	52	250	125	500
Séminaires	73	500	52	250	125	500

Annexe à l'arrêté N° 2023/158

Salles de la Maison de Pays :

(tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2023)

Laurence COCHE

Associations ou organismes à but non lucratif

Siège en Pays du Cheylard

- Auditorium	Gratuit
- Autres salles	Gratuit

Extérieures

- Auditorium	84 €
- Autres salles	Gratuit

Entreprises, organismes, etc ... (ayant une activité rémunérée)

Siège en Pays du Cheylard

- Auditorium (journée)	84 €
- Autres salles	
1/2 journée	26.00 €
Journée	52 €
Semaine	241 €

Extérieures

- Auditorium (journée)	210 €
- Autres salles	
1/2 journée	78 €
Journée	126 €
Semaine	241 €

Pour plus de 5 utilisations annuelles, une convention spécifique sera signée.

Les tarifs nouvellement fixés sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2023, à l'exception de :

- cantine et garderie : à compter de la rentrée scolaire 2023/2024
- P'tit marché Estival : Arrêté N°2022/203, 2023/147
- terrasses cafés : à compter du 01.06.2017

Annexe à l'arrêté N°2023 /158

Fait à LE CHEYLARD, le 27 juin 2023
Dr Jacques CHABAL
Maire du CHEYLARD

